

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

AMENDEMENT

N ° AC283

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Essayan, M. Mis, M. Mazars, Mme Mauborgne, M. Sempastous,
M. Dombreval, Mme Bergé, M. Girardin, M. Testé, M. Causse, Mme Bureau-Bonnard,
Mme Firmin Le Bodo, Mme Héryn, M. Juanico, M. Le Fur, M. Brun et M. Chalumeau

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.